

**Le Dimanche**  
de  
**Roubaix-Tourcoing**  
Hédonnaire  
Illustré  
Six pages d'actualités  
de actualités  
et deux feuilletons  
intéressants  
20 cent. à tous nos vendeurs  
et dépositaires.

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**ABONNEMENTS**

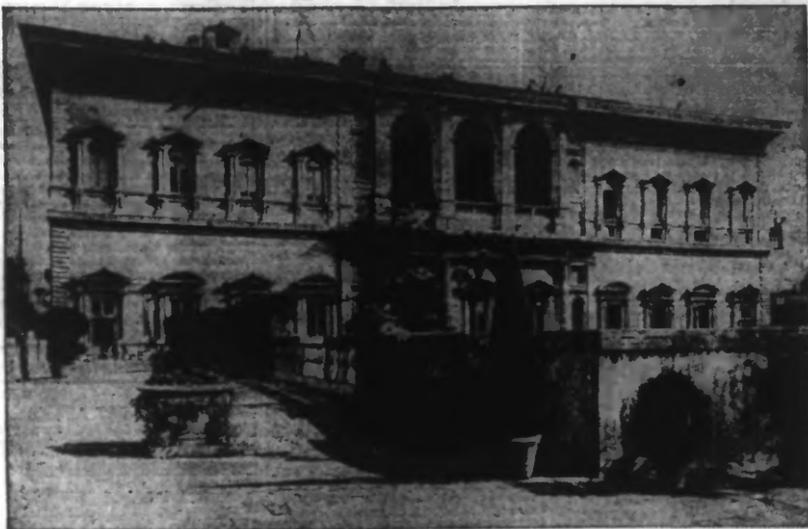
Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Auxes : département.....	23.00;	43.00;	80.00
Belgique.....	25.00;	45.00;	85.00
Union Postale: Tarif A.....	35.00;	70.00;	140.00
Union Postale: Tarif B.....	30.00;	60.00;	120.00

**REDACTION**..... ROUBAIX..... 62, av. T. Grande-Rue. Tél. 237.23, 237.24, 237.25.  
TOURCOING..... 23, rue Carnot. Tél. 27.  
LILLE..... 2, rue Faidherbe. Tél. 189.21.  
PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Michallet 03.73.  
MOUSCRON..... 166, rue de la Station. Tél. 1.64.

**ANNONCES**..... CHENOUES..... POSTAUX..... 57 LILLE

**MALADIES**  
de la PEAU  
VICES du SANG  
SPECIALISTE  
HENRI REBOUX  
Laboratoire d'analyses  
de la  
PHARMACIE DU TRICOLON  
ROUBAIX  
Docteur VERNIER  
Remède pour les tumeurs  
Mors spirituels et autres

## Le peuple de Rome a fait un accueil enthousiaste à M. Pierre Laval qui conférera aujourd'hui avec M. Mussolini



Le Palais Farnèse, siège de l'ambassade française à Rome (Ph. N.Y.T.)



Voici sur le quai de la gare de Lyon, au départ de Paris, de gauche à droite: M. PIGNATTI MORANO DI CUSTOZA, ambassadeur d'Italie; M. PIERRE LAVAL; Mgr MAGLIONE, nonce apostolique et M. SPALAIKOVICH, ministre de Yougoslavie à Paris.

### Le passage à Turin

Turin, 4 janvier. — Le Paris-Rome, auquel était accroché le wagon spécial de M. Pierre Laval, est arrivé à la gare de Turin à 9 h. 15.  
Le duc Caffarelli, au nom de M. Mussolini, ministre des Affaires étrangères d'Italie, était venu de Rome à la rencontre du ministre français, et l'accompagner jusqu'au terme de son voyage.  
Le train est à peine arrêté, que M. Laval, suivi de MM. Léger, de Saint-Quentin et Rochat, ainsi que du comte Fignattini Morano di Custozza, ambassadeur d'Italie à Paris, descend sur le quai.  
Une compagnie de carabiniers maintient au loin la foule des Turinois venus dans l'espoir d'apercevoir le représentant de la nation amie.  
Le préfet, M. Giovana; le podestat, comte Thion di Revel; le général Spillier, commandant le corps d'armée; le consul de France, M. Destribats, et M. de La Croix, vice-consul, s'avancent au devant de M. Laval et lui souhaitent la bienvenue.  
Autour d'eux se groupent le professeur Giancarlo Vaila, membre de l'Académie d'Italie; le député Gastaldi, en uniforme; le questeur de Turin, M. Stracca.  
M. Laval s'entretient amicalement avec les personnes qui sont venues le saluer. Au bout de dix minutes, le train repart.

### Les acclamations à Gènes

Gènes, 4 janvier. — Le passage de M. Pierre Laval à Gènes a été l'occasion de manifestations franco-italiennes très chaleureuses. M. Laval est descendu sur le quai de la gare pendant les sept minutes d'arrêt du train. Il a été salué par le consul général, M. Prévost; le consul, M. Morel, et le vice-consul, M. de la Motte. Le consul général lui a présenté les membres de la colonie française et les Anciens combattants français, qui étaient venus avec leurs drapeaux.

### LE COMMANDANT DE « LA NORMANDIE »



M. RENÉ PUCIER, commandant de l'« La Normandie », qui va prendre le commandement du magnifique paquebot « Normandie », qui sera en service dans quelques mois.

### Bien que le voyage du ministre des Affaires étrangères français jusqu'à Rome s'effectue de façon privée, le vice-préfet, le podestat, le vice-secrétaire fédéral, le conseil général de la milice et le colonel des carabiniers avaient tenu à venir le saluer à son passage.

« Je suis heureux, a déclaré M. Laval aux journalistes présents, de faire ce voyage qui n'aura pas seulement une importance italo-française, mais européenne, sinon même mondiale. Si les vicissitudes politiques ne m'en avaient empêché, j'aurais voulu faire ce voyage il y a trois ans, quand j'étais président du Conseil. »  
Au moment du départ du train, les personnes qui se trouvaient sur le quai et celles qui se trouvaient massées dans la gare, ont acclamé chaleureusement le ministre français, qui a répondu en agitant son chapeau.

### L'arrivée à Rome

Rome, 4 janvier. — L'arrivée de M. Laval à Rome, a suscité une vibrante manifestation devant la gare, où une foule énorme était réunie bien avant l'heure de l'arrivée du train.  
Sur le quai, se trouvaient, autour de M. Mussolini et des deux ambassadeurs de France: M. Suvich, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères; le baron Aloisi, chef du Cabinet du Duce; M. Rosini, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil; le général Vallé, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique; le général Baistrochi, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre; le général Goggia, commandant le corps d'armée; le gouverneur de Rome prince Boncompagni Ludovisi; le comte Benni, chef du protocole du palais Chigi, et de nombreuses autres personnalités italiennes.  
Parmi les Français se trouvaient la comtesse de Chambrun; et Mme Ch. Roux, et tous les membres des deux ambassades françaises; M. Marican, consul de France à Rome; M. Male, directeur de l'Ecole française; M. Landowski, directeur de la Villa Médicis; M. Chaux-Ruy, proviseur du lycée Chateaubriand; M. Berpe de Chavannes, président des Anciens combattants français de Rome; le Père Gillet, général des Dominicains; Mgr Fontenelle et Mgr Vanneville, ainsi qu'un nombre considérable de journalistes de tous les pays.  
A 10 h. 05 précises, le train, tiré par deux locomotives, entre en gare.  
Les conducteurs saluent le Duce à la romaine.  
Le magnétisme éclate. Le wagon dans lequel a pris place M. Laval se trouve juste en face de la Salle Royale et le train est à peine arrêté que déjà M. Laval, souriant, s'avance vers M. Mussolini qui vient à sa rencontre.  
L'un et l'autre se montrent visiblement satisfaits. Leur entretien se prolonge. M. Alexis Léger, M. de Saint-Quentin et M. Rochat sont présentés au chef du gouvernement italien.  
Après les présentations qui ont lieu dans la Salle Royale, le ministre des Affaires étrangères, à côté de M. Mussolini, sort sur la place de la Gare. Des projecteurs ont été installés qui permettent aux nombreux appareils de prise de vues cinématographiques de tourner la

### manifestation enthousiaste du peuple de Rome.

Les cris rythmés de « Duce » et de « Laval » s'alternent, mêlés à ceux de « Vive la France » et se prolongent jusqu'à ce que les deux hommes se soient éloignés en automobile.  
Le chemin qui mène M. Laval de la gare à son hôtel, a été entièrement dégagé par une double haie de carabiniers. Derrière ceux-ci, la foule salue encore le ministre français. Celui-ci, à peine arrivé à l'hôtel où il est accompagné par le comte de Chambrun, monte à son appartement pour une brève toilette.  
Il s'entretient ensuite avec l'ambassadeur de France, pendant que, sous le balcon de l'hôtel, une foule toujours plus dense s'amasse et attend.

### Le dîner au Palais Farnèse

M. Pierre Laval a quitté l'hôtel pour se rendre au Palais Farnèse, où il a dîné dans l'intimité avec M. de Chambrun, ambassadeur de France. Les conversations entre le ministre des Affaires étrangères et le chef du gouvernement italien commenceront samedi.  
On sait que le programme leur donne rendez-vous à 9 h. 30, au Palais de Venise.

### Les grandes lignes de l'accord de principe entre les chancelleries des deux pays

Rome, 4 janvier. — Voici les principaux points de l'entente de principe préliminaire aux entretiens Laval-Mussolini: (Lire la suite page 2.)

### UN NOUVEAU RAID AÉRIEN DE M<sup>lle</sup> EARHART



M<sup>lle</sup> AMÉLIA EARHART, la jeune femme pilote la plus réputée des Etats-Unis, prépare un raid des Iles Hawaï à New-York. Elle a l'intention d'effectuer son vol seule.

## BILLET PARISIEN

### Le salut de la foule romaine

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

Paris, 4 janvier (Minuit).  
M. Pierre Laval a été accueilli par la foule romaine aux cris répétés de: « Vive la France ! » Si l'on voulait savoir les sentiments profonds du peuple italien à notre égard, on serait désormais fixé.  
Sans doute, nos voisins transalpins, comme tous les peuples latins, ont-ils justifié souvent la réputation de mobilité qu'on leur prête généralement. Aujourd'hui acclamés, les représentants de la France pourraient être sifflés demain.  
Il importe toutefois de distinguer entre les mouvements de la foule italienne. La France, même aux plus mauvais jours des relations entre nos deux peuples, a toujours été considérée par la masse italienne comme une sœur dont une brouille peut vous éloigner momentanément sans vous en séparer à jamais. Ne confondons pas les intérêts de la diplomatie fasciste et les sentiments populaires. Sans doute, ces intérêts ont-ils pu, à certains moments, dissimuler ces affinités d'idéal et de culture plus fortes que tout dans le cœur de nos deux peuples; ils le pouvaient d'autant mieux que les dictateurs ont tous les pouvoirs, même celui de ne pas laisser paraître les véritables sympathies des foules. On savait toutefois que, tôt ou tard, les intérêts passagers céderaient devant les intérêts permanents des deux peuples nourris des mêmes aliments spirituels.  
Quand Hitler alla en Italie, il y fut, certes, bien accueilli; il n'est pas possible, toutefois, de comparer l'accueil qui lui fut réservé à celui dont a été gratifié M. Pierre Laval. Le Führer avait pourtant le prestige d'une autorité dictatoriale conquise de haute lutte, comme celle de M. Mussolini; il incarnait un système de gouvernement voisin de celui de l'Italie. Mais les raisons du cœur sont obscures; le cœur d'un peuple se donne ou se reprend sans que lui-même ni personne s'en aperçoivent.

Hitler avait pu constater, le 14 juin, qu'il n'avait pas conquis les sympathies de l'Italie. Le 30 juin, lorsqu'il eut procédé aux exécutions sommaires et sanglantes qui provoquèrent dans le monde entier un soubresaut d'indignation, il put voir que l'Italie n'était pas la dernière à s'associer à ce concert de réprobation.  
Il arrive que les leçons du cœur sont la raison même. Les buts de la politique française sont parfaitement conciliables avec ceux de la politique italienne, à condition que, des deux côtés, on joue cartes sur table. Il ne faut pas se dissimuler que bien des malentendus, inconscients ou entretenus, font encore obstacle à un accord sincère. Les gouvernements parlent encore des langages différents. Il est déjà très beau qu'ils puissent s'inspirer de l'amitié proclamée du fond du cœur des deux peuples.

### Quel est ce mystérieux personnage mis en cause dans une lettre anonyme adressée à M. Rabut ?

Dijon, 4 janvier. — Le texte de la lettre anonyme suivante, qui a été adressée à M. Rabut, juge d'instruction à Dijon, a été communiqué à la presse locale:  
Paris, le 4 janvier 1935  
Monsieur Rabut,  
Juge d'instruction à Dijon.  
Monsieur le Juge,  
Je me permets de vous signaler des coïncidences assez curieuses. Avez-vous eu dans une affaire qui a été considérée comme une affaire annexée de l'affaire Stavisky, une personne a été arrêtée à Dijon, alors qu'elle résidait à Plombières sous un faux nom, par des inspecteurs de la Sûreté générale?  
Que le nom de cette personne a été donné à la Commission d'enquête à la fin juillet?  
Que M. le commissaire Guillaume avait été, il y a déjà quelque temps, chargé du rapport sur cette personne?  
Que cette personne ayant rendu des services importants, bien qu'en fuite, dut organiser diverses manifestations, dont l'une eut lieu sous la présidence d'honneur d'un souverain en exercice et d'un représentant du gouvernement français?  
Que, cet été encore, cette personne a été en contact presque permanent avec plusieurs ministères et la S. N. C. ce qui lui a permis de rendre à nouveau un service considérable, bien qu'étant en fuite?  
Ainsi que je vous l'ai dit, il n'y a entre cette affaire et celle que vous êtes chargé d'éclaircir que des coïncidences. Je ne vous les ai signalées qu'à titre documentaire.  
Ce respectable document, dont l'original, reçu par le juge, était dactylographié sur papier jaune, a été transmis par M. Rabut à M. Ordonneau. On ignore, au Palais, à quel personnage il est allé.

## A la Bourse de Paris quand les valeurs haussent



Voici une vue de la Bourse des Valeurs à Paris pendant la dernière séance (Mond. Photo-Press.)

## L'entraînement militaire des Japonaises



Des membres des clubs féminins du Japon s'exercent au port du masque à gaz et au maniement des fusils mitrailleurs sous la direction d'instructeurs de l'armée. (Mond. Photo-Press.)

### M. François-Marsal, ancien président du Conseil, est condamné à 18 mois de prison

Paris, 4 janvier. — Les condamnations suivantes ont été prononcées par la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle dans l'affaire de la Société Commerciale de l'Ouest-Africain, pour abus de confiance:  
Gaston Seguin, administrateur délégué, 2 ans de prison, 25.000 fr. d'amende; François-Marsal, ancien président du Conseil, administrateur, 18 mois de prison, 20.000 francs d'amende; Lucien Fontaine, président honoraire du conseil d'administration, 15 mois de prison, 20.000 francs d'amende; Duvernet et Poncin, administrateurs, un an de prison et 10.000 francs d'amende; Charles Grandjean, directeur de la Banque Française de l'Afrique, pour recel, six mois de prison et 5.000 francs d'amende.

### LE MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL DES FINANCES

La réforme du règlement élaboré par la Commission de la réforme de l'Etat, puis par la Commission du règlement, fait l'objet d'un rapport de M. André-J.-L. Breton, et les propositions de la Commission sont adoptées. La Chambre aurait cinq procédures diverses:  
1<sup>o</sup> Le vote sans débats;  
2<sup>o</sup> La discussion immédiate, dans les conditions de l'un et l'autre des deux projets jusqu'à présent;  
3<sup>o</sup> La discussion sur rapport préalable, d'un à deux sans seconde lecture, le droit d'amendement restant entier au cours de la délibération;  
4<sup>o</sup> La procédure avec seconde lecture en Commission, en restriction du droit d'amendement;  
5<sup>o</sup> La discussion d'urgence avec une restriction plus grande encore du droit d'amendement.  
Subséquemment en outre les deux procédures de discussion immédiate pour l'ensemble et le vote des projets de loi urgents, tendant d'une part, à la Défense nationale en cas de guerre; d'autre part, aux intérêts supérieurs de l'Etat.  
Quant au droit d'initiative parlementaire, il n'est pas question pour le moment de le rétablir complètement, mais de le rétablir partiellement, en ce qui concerne les propositions de loi de nature législative et par le vote en première lecture.

## Les Chambres reprennent leurs travaux mardi

### A la Chambre

Paris, 4 janvier. — Les deux Chambres reprennent leurs travaux le 23 décembre, second mardi de l'année.  
Dans sa déclaration ministérielle, le président du Conseil, avait réservé pour la seconde partie, la réforme électorale et annoncé que les projets de loi relatifs à une réforme administrative et judiciaire, départementales et communales, seraient déposés au début de la session ordinaire de 1935, qui devra être consacrée à leur discussion et à leur vote.  
Suivant la ligne de conduite qu'il a adoptée, le chef du Gouvernement demandera aussi à la Chambre de consacrer son activité à la réforme de l'Etat, sans cependant envisager une révision constitutionnelle.  
M. F.-L. Flanclien se propose, du reste, d'apporter des précisions sur son programme gouvernemental dans le discours qu'il prononcera le 18 janvier, au banquet organisé en son honneur par l'Alliance démocratique. On peut toutefois, dès maintenant, envisager qu'il demandera à la Chambre de procéder, aussitôt après la rentrée, à la réforme judiciaire en voie d'élaboration et à la réorganisation du Conseil national économique.  
La réforme du règlement élaboré par la Commission de la réforme de l'Etat, puis par la Commission du règlement, fait l'objet d'un rapport de M. André-J.-L. Breton, et les propositions de la Commission sont adoptées. La Chambre aurait cinq procédures diverses:  
1<sup>o</sup> Le vote sans débats;  
2<sup>o</sup> La discussion immédiate, dans les conditions de l'un et l'autre des deux projets jusqu'à présent;  
3<sup>o</sup> La discussion sur rapport préalable, d'un à deux sans seconde lecture, le droit d'amendement restant entier au cours de la délibération;  
4<sup>o</sup> La procédure avec seconde lecture en Commission, en restriction du droit d'amendement;  
5<sup>o</sup> La discussion d'urgence avec une restriction plus grande encore du droit d'amendement.  
Subséquemment en outre les deux procédures de discussion immédiate pour l'ensemble et le vote des projets de loi urgents, tendant d'une part, à la Défense nationale en cas de guerre; d'autre part, aux intérêts supérieurs de l'Etat.  
Quant au droit d'initiative parlementaire, il n'est pas question pour le moment de le rétablir complètement, mais de le rétablir partiellement, en ce qui concerne les propositions de loi de nature législative et par le vote en première lecture.

Il a été fait pour la discussion du budget de 1935, où a été décidée l'interdiction des demandes de renvoi ou de renvoi des chapitres budgétaires.  
La réforme judiciaire, amorcée par la réorganisation du Parquet, de la Cour de cassation, de la Cour de justice, de la Cour de cassation, fait l'objet d'un projet de loi qui a été déposé à la Chambre par le ministre de la Justice. M. de la Motte a déposé une proposition de résolution invitant le Gouvernement à soumettre au Parlement un texte organisant les tribunaux, les Cours d'appel et la Cour de Cassation.  
Les vœux exprimés au sujet de l'organisation du projet qui soumettra prochainement à la Chambre M. Georges Fauriol, garde des Sceaux.  
La Commission de la réforme de l'Etat

M. DAMICOUR  
doyen d'âge de la Chambre

qui avait dans ses attributions la direction des relations avec l'étranger et les affaires étrangères, a été nommé président de la Commission de la réforme de l'Etat.  
La réorganisation du Conseil national économique, dans un rapport déposé au Sénat par M. Breton, a été adoptée.  
La réorganisation du Conseil national économique, dans un rapport déposé au Sénat par M. Breton, a été adoptée.  
La réorganisation du Conseil national économique, dans un rapport déposé au Sénat par M. Breton, a été adoptée.